



Coralie D'Almeida, apprentie régie de scène à l'Opéra de Dijon promotion 2016-2017 et sa maîtresse d'apprentissage Caroline Boulay, directrice technique de l'Opéra de Dijon

TÉMOIGNAGES

« Si l'apprentissage avait existé au moment où je suis entrée dans le métier, c'est la première chose que j'aurais faite. »

Caroline Boulay, directrice technique à l'Opéra de Dijon et maître d'apprentissage 2016-2017

« Après mon apprentissage à l'Opéra national de Lorraine en tant que chargée de production, j'ai été embauchée à la Philharmonie Luxembourg en tant que project manager assistant. Je m'occupe de la planification et de la logistique pour chaque événement de la saison, je renseigne les besoins techniques des artistes, je gère la disposition de la salle et fais le relais entre les différents services de la maison... L'apprentissage représente un véritable tremplin pour la jeunesse dans le monde du travail. »

Aline Bourguignon, apprentie chargée de production à l'Opéra national de Lorraine, promotion 2016-2017 licence professionnelle Métiers de la scène lyrique.

QUELQUES ENTREPRISES PARTENAIRES DU CFA DEPUIS 2008

- Garde républicaine
- Radio France
- Universal Publishing
- Comédie-Française
- CCN-Ballet de Lorraine
- Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon
- Ensemble Matheus
- Opéra de Dijon
- Opéra national de Lorraine
- Conservatoire régional du Grand Nancy
- Orchestre régional de Basse-Normandie
- Opéra de Rouen Normandie
- Orchestre national de Lille
- Ensemble les Talens Lyriques
- Orchestre de Paris
- Opéra-Comique
- Opéra Orchestre national de Montpellier...

MÉTIERS DES ARTS DE LA SCÈNE CFA



MÉTIERS DES ARTS DE LA SCÈNE CFA

CFA DES MÉTIERS DES ARTS DE LA SCÈNE

Opéra national de Lorraine
1, rue Sainte-Catherine | 54000 Nancy
Tél.: 03 83 85 33 20 | Fax: 03 83 85 30 66
Courriel: cfa@opera-national-lorraine.fr

Retrouvez toutes les informations sur WWW.CFA-OPERAORCHESTRE.FR et suivez notre actualité sur Facebook

Le CFA bénéficie du soutien de la Réunion des Opéras de France et de l'Association française des Orchestres qui participent à la diffusion de l'actualité de la structure.



LE CFA DES MÉTIERS DES ARTS DE LA SCÈNE

Unique en France et créé par l'Opéra national de Lorraine en 2008, le centre de formation d'apprentis des Métiers des arts de la scène est l'organisme public de formation initiale en alternance des métiers du spectacle vivant.

Le CFA cherche à répondre aux attentes des professionnels du spectacle vivant en matière de formation en alternance.

Avec ses partenaires pédagogiques, le CFA propose à un public âgé de 18 à 30 ans une formation générale composée d'enseignements théoriques et pratiques sous contrat d'apprentissage. Les cours dispensés par des universitaires et des professionnels du secteur culturel complètent la formation reçue en entreprise.

Un CFA reconnu par les employeurs

Chaque année, le CFA forme ses apprentis en collaboration avec de nombreuses entreprises et institutions culturelles. Depuis sa création, plus de 50 employeurs ont permis de former plus de 100 apprentis aux métiers du spectacle vivant.

À l'issue de la formation, pour chaque promotion d'apprentis, le taux d'insertion professionnelle est supérieur à 70 %.

La transmission des compétences du maître d'apprentissage vers l'apprenti est au cœur de la formation.

Un centre de formation à rayonnement national

L'alternance est organisée de sorte à permettre aux apprentis de signer un contrat partout en France.

La formation théorique est assurée par des cours en présentiel à l'Opéra national de Lorraine (organisme gestionnaire du CFA) à Nancy, et des cours à distance sur la plateforme pédagogique du site internet du CFA.

Le CFA accompagne les projets de mobilité à l'étranger des apprentis.



L'apprentissage: un dialogue à trois, entre le CFA, l'apprenti et l'employeur

LE CFA

Le CFA des Métiers des arts de la scène s'engage à :

- accompagner le parcours professionnel du jeune,
- être l'interlocuteur privilégié des entreprises qui souhaitent embaucher en contrat d'apprentissage,
- soutenir les jeunes dans leur recherche d'entreprise,
- proposer les offres de contrats d'apprentissage transmises par les employeurs aux candidats éligibles à l'apprentissage,
- assurer le suivi pédagogique de l'apprenti par des réunions organisées par le CFA avec l'entreprise et le maître d'apprentissage,
- tisser de vraies collaborations avec les employeurs partenaires,
- mener des enquêtes d'insertion à 6 mois et à 18 mois auprès des apprentis, et de satisfaction auprès des entreprises.

Conscient de l'importance de la formation en alternance dans le milieu du spectacle vivant, le CFA travaille activement à la sensibilisation de tous les employeurs.

L'APPRENTI

L'apprentissage proposé par le CFA des Métiers des arts de la scène s'adresse à des jeunes de 18 à 30 ans.

Titulaire d'un contrat d'apprentissage, l'apprenti a un statut de salarié. Il bénéficie :

- d'un suivi personnalisé par un maître d'apprentissage en entreprise et d'un tuteur pédagogique au CFA,
- d'un livret d'apprentissage, outil de suivi de la formation,
- d'une période d'essai de 45 jours,
- d'une rémunération évaluée selon la grille réglementaire de l'apprentissage,
- de congés payés comme tout salarié, ainsi que de 5 jours supplémentaires pour préparer ses examens (comptés dans le planning de formation),
- d'une protection sociale sur son lieu de formation comme dans son entreprise.

À la différence des stagiaires, les apprentis, en tant que salariés, font cause commune avec l'entreprise.

L'EMPLOYEUR

Pourquoi accueillir un apprenti ?

L'apprentissage est un moyen pour l'entreprise de former ses futurs collaborateurs. Il permet :

- d'assurer une transmission de savoir-faire des métiers du spectacle vivant,
- de recruter un salarié motivé,
- de former un apprenti gratuitement: le coût de la formation est financé par la taxe d'apprentissage.

L'employeur participe à la formation du jeune tout en facilitant son insertion professionnelle. Il bénéficie d'aides financières pour tout contrat signé.